
La modification 01 vise à répondre aux questions de l'industrie relativement à la demande de soumissions n° 84084-19-0120 et à changer la date de clôture pour la présentation des offres au 15 Mai 2020

À la page 1

Effacer

2020-04-29

Insérer

2020-05-15

À la section 2.2 Présentation des offres

Effacer

Date : 29 Avril 2020

Insérer

Date : 15 Mai 2020

Q1

En ce qui concerne les demandes d'offre à commandes susmentionnées, veuillez clarifier ce qui suit :

Une société établie en Grèce (membre de l'Union européenne) peut-elle présenter une offre?

R1

Nous n'acceptons pas d'offres de sociétés établies en Grèce. Les accords commerciaux internationaux ne s'appliquent pas au besoin qui nous intéresse.

Q2

En ce qui concerne la demande de soumissions susmentionnée, j'ai deux questions à vous poser :

- 1) Pouvez-vous expliquer comment la note sera calculée pour ce qui est du prix? Nous comprenons que la note relative au prix vaut 30 %, mais nous ne voyons pas comment elle est déterminée. Par exemple, allez-vous multiplier

- le nombre de mots par le prix au mot, puis additionner les trois années pour obtenir le prix total?
- 2) Y a-t-il un titulaire? Si oui, qui fournit actuellement ces services?

R2

Consultez le tableau ci-dessous, à la page 11 de la demande d'offre à commandes; il explique comment la note sera calculée pour ce qui est du prix. Nous utiliserons le prix proposé par le soumissionnaire à la page 36 de l'annexe B de la demande d'offre à commandes pour faire le calcul.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de trois soumissions recevables dans lequel la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00\$	50 000,00\$	45 000,00\$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59,62$	$89/135 \times 70 = 46,14$	$92/135 \times 70 = 47,70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24,54$	$45/50 \times 30 = 27,00$	$45/45 \times 30 = 30$
Note combinée		84,16	73,14	77,70
Note globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

Pour la traduction de l'anglais au français, nous avons trois fournisseurs en ce moment :

Tessier
Edgar
Lionbridge LTD

Pour la traduction du français à l'anglais, nous avons un fournisseur :

Tessier

Q3

On souhaite clarifier si c'est bien vers l'anglais que vous voulez la traduction pour Annexe 2 B car voici ce qui est indiqué pour le critère C3.

C3	Qualité de l'échantillon de traduction du fournisseur L'appendice 2 B renferme un (1) échantillon de document de la Régie de l'énergie du Canada en français. Le fournisseur doit traduire ce texte en français et joindre la traduction à son offre.	
C3.1	Qualité de la traduction du texte (annexe 2 B) La qualité de la traduction du document sera évaluée. Les erreurs sont expliquées à l'annexe 1. Texte 1 – Demande relative à un projet d'extension de réseau	Au départ, le fournisseur se voit accorder 50 points pour le document traduit. Un point sera retranché des 50 points de départ pour chaque erreur relevée dans le document traduit. Une note de 0 point sera attribuée si le fournisseur ne fournit pas une traduction du document avec son offre. Maximum de 50 points

R3

Le texte de l'appendice 2 B est en français. Le fournisseur doit traduire ce texte en anglais et joindre la traduction à son offre.

Q4

Nous aimerions beaucoup offrir nos services de traduction à la Régie de l'énergie du Canada.

Nous avons une question sur le compte de mots pondéré.

Est-ce que nos ressources doivent avoir le logiciel Trados? Et les mots correspondants sont-ils déjà traduits dans le document?

Nous ne connaissons pas bien ce processus de soumission.

Nous vous saurions gré de donner des éclaircissements.

R4

Les ressources n'ont pas besoin du logiciel SDL Trados. Les mots correspondants ne sont pas traduits dans le document, mais la mémoire de traduction de la Régie est fournie.

Q5

On souhaite savoir si vous accepterez de travailler dans un portail autre que Broca pour ce mandat. Dans la même lignée, pouvez-vous nous expliquer comment on va travailler via Broca? Y-a-t-il des frais à encourir pour le fournisseur retenu. Broca est un logiciel d'un autre fournisseur langagier.

R5

Nous n'accepterons pas de travailler avec un portail autre que Broca. Le fournisseur devra utiliser son compte Broca de la Régie pour récupérer les documents à traduire, recevoir les instructions et téléverser les traductions. Il n'y a pas de frais supplémentaire.

Q. 6

Il est précisé dans la demande que la Régie ne garantit pas un volume de travail précis étant donné que les services devront être fournis « sur demande, selon les besoins ».

Toutefois, comme les fournisseurs doivent démontrer qu'ils comptent au moins quatre (4) traducteurs (voir l'exigence obligatoire 2 [O2]), nous aimerions savoir s'il est possible d'obtenir des renseignements sur les volumes d'après les contrats antérieurs. Ces renseignements ne serviront qu'à des fins d'affectation provisoire des ressources.

R. 6

Voici les rapports d'utilisation relatifs aux offres à commandes actuelles.

E-F : 260 000 mots en moyenne par fournisseur (3 fournisseurs au total)

F-E : 60 000 mots

Veuillez également vous reporter à l'Annexe B de la demande pour une estimation de l'utilisation.

Q. 7

Veuillez confirmer qu'il est possible de présenter une soumission pour les deux catégories dans un (1) même dossier de proposition (ou présenter des propositions distinctes).

R. 7

Oui, il est possible de soumettre un (1) seul dossier de proposition. Toutefois, vous devez préciser clairement la catégorie de services de traduction fournie, car chaque catégorie fera l'objet d'une évaluation distincte.

Q. 8

Au sujet de l'O₃, qui concerne les documents d'attestation relatifs aux cotes de sécurité de chaque personne, veuillez confirmer que nous pouvons fournir tous les renseignements pertinents nécessaires pour vérifier la validité de chaque cote (plutôt que les profils de sécurité, qui sont Protégé B une fois remplis).

R. 8

Oui. Vous n'avez pas à soumettre les profils de sécurité. Le numéro de la cote de sécurité sera suffisant pour vérifier l'habilitation.

Q. 9

Veuillez indiquer le pourcentage approximatif de demandes pouvant être considérées comme étant : 1) classées Protégé B; 2) urgentes; 3) exigées en dehors des heures normales de bureau.

R. 9

- 1) 20 %
- 2) 10 %
- 3) 5 %

Q. 10

Pouvez-vous préciser de quelle façon le prix évalué de la soumission sera établi? Les exemples fournis dans la demande indiquent la valeur totale, mais non le calcul permettant d'y arriver.

R. 10

Veuillez vous reporter à la section 4.12 de la demande. Voici comment le prix total sera calculé.

4.1.2 Évaluation financière (troisième étape) Remplissez l'annexe B, Base de paiement. Le fournisseur doit produire une base de paiement distincte pour chaque catégorie de services qu'il propose de fournir.

Les volumes indiqués à l'annexe B sont estimatifs et sont donnés aux seules fins d'évaluation. Ils ne feront pas partie d'une éventuelle offre à commandes.

Le prix suggéré sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination franco bord (FAB), incluant la taxe d'accise et les droits de douane canadiens.

4.1.2.1 Le prix unitaire ferme sera multiplié par le volume annuel estimatif pour établir le prix total de chaque année.

4.1.2.2 Les prix totaux de chaque année seront ensuite additionnés pour arriver au prix total estimatif de la proposition.